



TSD AIGUILLE PERCÉE

Pièce n° a

MÉMOIRE DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

- ✦ Mémoire descriptif de l'installation N° MEMO/DAET/TSD-222.2383
- ✦ Tableau d'organisation de la Maîtrise d'œuvre N° TABMO/DAET/TSD-222.2383
- ✦ Désignation du Maître d'œuvre par le Maître d'ouvrage

Présenté par :
Olivier BLANDON
Représentant le Maître d'Œuvre DCSA

Meylan, Juin 2024

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S, au Capital de 120 000 €
Siret : 971 503 130 00023 - Code APE 7112 B

MÉMOIRE DESCRIPTIF

I. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le télésiège à pinces fixes 4 places de l'Aiguille Percée (TSF4), construit en 2005 avec récupération du TSF4 du Tichot/1988, est un appareil structurant et stratégique de la station de Tignes dans l'organisation du domaine skiable et en particulier pour l'aspect répartition des flux de clients entre secteurs.

Il est exploité uniquement l'hiver (skieurs).

Il permet d'accéder à l'Aiguille Percée et de desservir les Vallons de la Sache ainsi que les villages des Brévières et des Boisses depuis Tignes Le Lac & Tignes Val Claret.

Il est accessible depuis le TSD6 du Palafour (piste Lys) et depuis le TSF4 du Grand Huit (piste Ancolie).

Cette installation a un débit actuel théorique de 2400 p/h pour une vitesse maxi de 2,5 m/s avec tapis d'embarquement.

L'exploitation du télésiège actuel génère de l'insatisfaction du fait du temps d'attente important à certains moments de la journée, du temps de transport et de la vétusté de l'installation : cette installation est devenue commercialement et techniquement obsolète.

Son remplacement par un Télésiège à attaches débrayables 6 places (TSD6) a pour but de rendre la desserte de ce secteur plus rapide et plus confortable en gommant l'un des derniers points noirs du domaine skiable, dans une logique d'harmonisation du parc des Remontée Mécaniques et dans le but d'augmenter la Très Grande Satisfaction (TGS) de la clientèle STGM.

En réponse à cette situation, le projet de remplacement du télésiège à pinces fixes de l'Aiguille Percée par un télésiège à pinces débrayables 6 places, éponyme, répond aux objectifs suivants :

- ✓ Réaménager et moderniser le secteur Aiguille Percée & plateau du Marais et assurer la continuité des flux skieurs ;
- ✓ Augmenter le débit de l'installation pour réduire les temps d'attente en périodes de forte affluence et le temps de transport ;
- ✓ Améliorer le confort et la sécurité des usagers (enfants notamment) et du personnel, avec des vitesses d'embarquement et de débarquement réduites ;
- ✓ Améliorer l'esthétique d'ensemble de l'installation.

II. DESCRIPTIF DE L'APPAREIL

II.1. Type d'appareil

Pour répondre aux objectifs rappelés ci-dessus, le choix s'est porté sur un appareil de type télésiège 6 places à attaches débrayables avec un débit de 3 000 p/h qui apporte toutes les garanties en matière de confort et de sécurité pour les utilisateurs.

Descriptif ci-après.

II.2. Localisation de l'appareil (voir également plan de situation joint au dossier)

La **gare aval (G1)** sera implantée en lieu et place de la gare de départ de l'actuel TSF4 Aiguille Percée. L'altitude d'embarquement skieurs retenue pour l'aménagement de la gare est de 2 426.70m sur 0.3m de neige.

La **gare amont (G2)** sera implantée à proximité de la gare d'arrivée de l'actuel TSF4 Aiguille Percée. L'altitude d'embarquement skieurs retenue pour l'aménagement de la gare est de 2 727.30m sur 0.3m de neige.

La ligne de l'installation a été optimisée, en limitant le nombre de pylônes et leur hauteur.

L'implantation des ouvrages a été déterminée en phase d'études en lien avec les bureaux d'études spécialisés en charge des études géotechniques, des études relatives aux risques naturels dont les avalanches et aux enjeux environnementaux (faune / flore). Des visites sur le terrain ont été réalisées.

II.3. Aménagements divers

La gare aval sera la gare tension de l'appareil.

Elle sera associée à la réalisation d'un bâtiment sur un niveau permettant d'accueillir le local de commande du télésiège débrayable de l'Aiguille Percée, un local de rangement, un WC autonome pour l'exploitant du télésiège, un poste de transformation HTA avec un local électrique basse tension, et un local pour le stockage du service des pistes, et un local vie remontée mécanique et piste.

Des terrassements d'aménagement seront effectués afin de créer une plateforme d'attente skieurs, et d'harmoniser les flux skieurs.

La gare amont sera la gare motrice de l'appareil.

Elle sera associée à la réalisation d'un bâtiment sur deux niveaux avec le local de commande et de puissance du télésiège, un local de rangement et un WC autonome pour l'exploitant du télésiège au niveau haut (=niveau débarquement télésiège), et un poste de transformation HTA et un local de stockage au niveau inférieur.

La position de la gare a été optimisée de manière à limiter autant que possible les terrassements de la zone d'accueil des usagers du télésiège tout en limitant aussi ceux liés aux raccords pistes.

III. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

III.1. Caractéristiques géométriques

- Longueur horizontale	:	990.40 m
- Longueur suivant la pente	:	1 049.51 m
- Dénivelée totale	:	300.60 m
- Altitude gare départ (embarquement)	:	2 426.70 m sur 0.3 m de neige
- Altitude gare arrivée (débarquement)	:	2 727.30 m sur 0.3 m de neige
- Nombre de pylônes	:	11
- Gare(s) intermédiaire(s)	:	sans objet
- Pente moyenne	:	30.35 %
- Pente maxi à gravir	:	79.10 % (portée P8-P9)

III.2. Caractéristiques fonctionnelles

- Fonction de la station aval	:	Retour tension
- Fonction de la station amont	:	Motrice
- Type et capacité des véhicules	:	Sièges 6 places
- Vitesse	:	5.5m/s
- Nombre de véhicules total	:	60
- Débit horaire	:	3000 p/h
- Sens de montée	:	Droite
- Embarquement	:	Dans l'axe
- Débarquement	:	Dans l'axe
- Conditions de charge montée	:	100 %
- Conditions de charge descente	:	17 %
- Période(s) d'exploitation	:	Hiver
- Garage à véhicules	:	Sans objet (voie de stockage en station aval G1 pour 1 siège et le panier de service)

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE - CABINET PRIVE

STATION :	TIGNES		
APPAREIL :	TÉLÉSIEGE DÉBRAYABLE 6 PLACES DE L'AIGUILLE PERCÉE		
OBJET / N° AFFAIRE	DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX	N° AFFAIRE : 222.2383	

DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	FONCTION	TACHES
STGM Val Claret 73320 TIGNES	Maître de l'ouvrage	Renaud BENOIT	Maître d'Ouvrage	- décide de la réalisation des travaux
Non désigné à ce jour	Organisme de contrôle Technique		Contrôle technique SPINETTA	- Vérification de la conception du génie civil
Non désigné à ce jour	Organisme de contrôle Technique		Contrôle technique SPINETTA	- Vérification de l'exécution sur chantier dans le cadre du contrôle technique
DCSA 43 Bd des Alpes 38240 MEYLAN	Maître d'œuvre unique	Olivier BLANDON	Responsable d'affaire	La mission confiée au maître d'œuvre comprend obligatoirement : a) La description de l'organisation du projet ; b) la vérification de l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix de l'emplacements des gares et pylônes et de type de système de sauvetage ; c) la vérification de la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des composants de sécurité et des sous-systèmes ; d) la production d'un rapport de sécurité établi sur la base des résultats d'une analyse de sécurité et comprenant la liste des composants de sécurité et sous-systèmes en d - application des dispositions de l'article 8 du règlement européen 2016/424 du 09 mars 2016 ; e) la vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art ; f) la direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes-rendus ; g) la vérification de la conformité de l'installation réalisée au projet adopté ; h) la réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site ; i) la direction des essais probatoires de l'installation ; j) l'établissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R. 472-15 du code de l'urbanisme.
SAGE 2, rue de la Condamine BP 17 38 610 GIERES	Géotechnicien	Mathieu CAMUS	Etude des sols	- étude de sol au droit des ouvrages nouveaux
DCSA	Architecte	T. d'OLEON	Architecte	- projet architectural - vérification de la cohérence architecturale - établissement du permis de construire
Non désigné à ce jour	Constructeur		1) Technico-commercial	- études de l'avant - projet
			2) Chef bureau d'études	- études du projet d'exécution
			3) Chargé de la qualité	- assurance qualité du constructeur et des sous-traitants
			4) Chargé d'affaire	- Chargé du suivi de l'opération

Signature des intervenants à la maîtrise d'œuvre

Le Représentant du Maître d'Œuvre unique,
O. BLANDON

à Meylan, Juin 2024

L'Architecte
T. d'OLEON

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S. au Capital de 120 000 €
Siret : 971 503 130 00025 - Code APE 7112 B

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S. au Capital de 120 000 €
Siret : 971 503 130 00025 - Code APE 7112 B

Département de la Savoie
Société des Téléphériques de la Grande Motte



TIGNES

DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Station : Tignes
Installation : Télésiège débrayable 6 PLACES DE L'AIGUILLE PERCÉE

Dans le cadre de la réalisation du **Télésiège débrayable de l'Aiguille percée** à Tignes, la STGM, représentée par son Directeur des Opérations et Projets, **M. Julien BELTRAMI**, désigne la Société DCSA, pour la mission de maîtrise d'œuvre suivant l'article 342 du Code du Tourisme.

Fait à Tignes, le 7 septembre 2023

S.A. STGM 
Gare de la Grande Motte
B.P. 53 - 73321 TIGNES Cedex
☎ +33 (0)4 79 06 60 00
SIRET 076 920 024 00015